

87 B 674

A 1620

AUDIT SUD-EST

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance

Au capital de 672.000 euros

Siège social : Le Forum - 5 avenue de Verdun

26000 VALENCE

RCS ROMANS B 341 030 740

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

12 MAI 2006

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 25 FEVRIER 2006**

L'an deux mille six, le 25 février, les membres du conseil de surveillance de la société AUDIT SUD-EST, se sont réunis au siège social, sur convocation président.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Jean EKEL
- Monsieur Christian GARROUTEIGT

Le conseil de surveillance, réunissant ainsi la présence effective de la moitié au moins des membres en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Christian GARROUTEIGT préside la réunion en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

Sur la demande du président, lecture est donnée du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans réserve par le conseil de surveillance.

Le président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Démission et nomination d'un nouveau membre au directoire et d'un directeur général.
- Démission et proposition de nomination d'un nouveau membre au conseil de surveillance.
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire.
- Pouvoir à donner pour les formalités.

DEMISSION et NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU DIRECTOIRE ET D'UN DIRECTEUR GENERAL

Mr François GUERIN a fait part au conseil de son intention de démissionner de ses fonctions de membre du Directoire et de directeur général de la société, à compter du 25 février 2006.

Le président fait connaître au conseil qu'un siège est vacant. Conformément à l'article 15 des statuts et en application de l'article 97 du décret du 23 mars 1967, le conseil doit pourvoir à la vacance de ce siège dans le délai de deux mois.

Après échanges de vues, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de nommer en remplacement de Monsieur François GUERIN, démissionnaire :

– Monsieur Jean EKEL, demeurant 15 rue Père de Foucauld - 26000 VALENCE, en qualité de membre du directoire et de directeur général, à compter du 25 février 2006.

pour toute la durée du mandat de membre du directoire de Monsieur François GUERIN restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Monsieur Jean EKEL remercie le conseil de surveillance de la confiance qu'il lui a témoigné en le nommant à ces fonctions qu'il accepte. Il déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice à ces fonctions.

En tant que de besoin, le conseil confirme le contrat de travail de Monsieur Jean EKEL.

DEMISSION et NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Jean EKEL a fait part au conseil de son intention de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, au 25 février 2006.

Le nombre des membres du conseil de surveillance étant devenu inférieur au minimum statutaire et légal, le directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil de surveillance.

Après échanges de vues, les membres du conseil proposent que soit nommé, en remplacement de Monsieur Jean EKEL, démissionnaire :

– Monsieur François GUERIN, demeurant 1 rue Louvois – 26000 VALENCE.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le conseil de surveillance demande au directoire, en conséquence des décisions qui précèdent de convoquer une assemblée générale ordinaire, le 30 mars 2006 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur :

– le remplacement d'un membre du conseil de surveillance.

POUVOIRS A DONNER

Le conseil de surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'accomplir toutes formalités légales.

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président et un membre du conseil de surveillance.

Certifié conforme par le Président du directoire

Jean-Pierre PEDRENO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line and a long, sweeping tail.

AUDIT SUD-EST
Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
Au capital de 672.000 euros
Siège social : Le Forum - 5 avenue de Verdun
26000 VALENCE
RCS ROMANS B 341 030 740

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MARS 2006**

L'an deux mille six, le 30 mars, à 11 heures, au siège social, Le Forum - 5 avenue de Verdun - 26000 VALENCE, les actionnaires de la société AUDIT SUD-EST se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Christian GARROUTEIGT, président du conseil de surveillance, préside l'assemblée.

Mr Jean-Pierre PEDRENO et Mr François GUERIN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Alain NOVENT, commissaire aux comptes de la société, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent actions sur les 32.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des projets de résolutions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement d'un membre du Conseil de Surveillance.
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport du conseil de surveillance. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Jean EKEL de ses fonctions de membre du conseil de surveillance, à compter du 25 février 2006, et décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 :

- M. François GUERIN, demeurant 1 rue Louvois – 26000 VALENCE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. François GUERIN a fait connaître par avance son acceptation au mandat de membre du conseil de surveillance qui vient de lui être confié, en précisant qu'il n'est frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice à ces fonctions.

En tant que de besoin, l'assemblée générale confirme le contrat de travail de Monsieur François GUERIN.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Certifié conforme par le Président du directoire

Jean-Pierre PEDRENO

